

Règlement général de police administrative - actualisation

Date de publication : 23 septembre 2026 à 10:29

Description :

Lors de la séance du 28 juillet 2026, le Conseil communal a décidé d'approuver la nouvelle version du Règlement général de police administrative

Le Conseil communal a approuvé une actualisation du Règlement général de Police administrative afin d'assurer une harmonisation des règles en vigueur au sein de la zone de police et de tenir compte des évolutions législatives récentes.

Les principales modifications portent sur :

- l'adaptation de la numérotation et des montants des dispositions relatives aux sanctions administratives communales (SAC) ;
- la suppression des références à certaines infractions anciennement prévues par le Code pénal, notamment les dégradations de clôtures, la destruction de haies ou le déplacement de bornes ;
- la suppression de la référence au tapage nocturne ;
- l'intégration de dispositions relatives aux injures verbales pouvant faire l'objet d'une sanction administrative communale.

Cette actualisation vise à garantir une réglementation claire, cohérente et adaptée au cadre légal actuellement en vigueur.



Lien vers la publication :

<https://www.deliberations.be/assesse/publications/reglement-general-de-police-administrative-actualisation-1>